
**Pièces jointes au dossier de demande
d'enregistrement d'une installation
classée pour la protection de
l'environnement**

PIECE JOINTE N° 6

**Justification du respect des
prescriptions générales**

**Rubriques 2781 1. et 2781 2.
pour une installation de méthanisation**

Version 2.3
14 août 2018

AGRI METHA LYS



Demandeur :
AGRI METHA LYS
201 rue Principale
62120 SAINT-HILAIRE-COTTES



Etablissement faisant l'objet de la demande :
AGRI METHA LYS
100 RD 188
62190 LILLERS

SOMMAIRE

1. RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES 2781 ENREGISTREMENT	3
2. ANNEXES	4

1. RESPECT DES PRESCRIPTIONS GENERALES 2781 ENREGISTREMENT

Le respect des prescriptions générales définies par l'arrêté du 12 août 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est présenté dans un tableau joint en annexe 1.

2. ANNEXES

Annexe 1 : Justification du respect des prescriptions générales 2781 Enregistrement

Annexe 2 : Plan des zones de risque

Annexe 3 : Contrat de maintenance

Annexe 4 : Etude préalable d'épandage

Annexe 1

Justification du respect des prescriptions 2781 Enregistrement

Annexe 2

Plan des zones de risques

Annexe 3

Contrat de maintenance

Annexe 4

Etude préalable d'épandage